



Fausse accusations que puis je faire??

Par **morphea**, le **19/03/2008** à **19:52**

voila en 98 mon ex mari a demander le divorce qui a ete prononcer en 07/99 j'ai optenu la garde de mes enfants mais en decembre98 sur demande de mon ex mari le juge des enfants les a placer en pouponniere pour des resons financiere (je ne travailler pas) puis en famille d'acceuil et pour finir chez leur pere depuis mai 2001 a partir de ce moment la je n'ai plus eut de contact grossomodo avec mes enfants et ce n'est pas faute d'essayer des lettres qui n'ont jamais de reponse et le juge des enfants qui ne me donne rien pas de droit d'hebergement et pas de droit de visite mais c'est pas ce qui m'amene l'annee derniere suite a la violence de notre fils il a demander un nouveau placement en foyer pour celui ci qui a pris fin fin d'annee 2007 car il a mis en echeque son placement puis en octobre mon ex mari a depoter une plainte contre mon frere pour attouchement sexuel sur notre fils dont les faits remonterai en 98 quand j'en avais encore la garde en signalant que j'etais au courant et que je proteger mon frere alors que c'est complètement faux j'ai ete enttendu hier et le commissaire m'a presque confirmer qu'il n'y aurai pas de suite puisque meme mon fils dit qu'il n'y a jamais rien eut et qu'il ne connais pas mon frere donc voila j'en viens a ma question que puis je faire suite a ses fausses accusations qui m'incriminer aussi?? aussi quels sont mes droits sur mes deux enfants que j'ai eut avec mon ex mari qui sont chez lui??rnet comment puis je obtenir un droit d'hebergement pour eux si le juge ne cede rien du tout??rnmrci de me renseigner

Par **morphea**, le **28/03/2008** à **19:45**

personne pour m'aider s'il vous plait j'ai besoin de conseils merci